

Mesures ASH

ARRAS A.S.H.

Création d'un poste d'enseignant référent en ASH au collège « Paul-Eluard » de Vermelles

Transfert du poste d'enseignant-référent du collège « Jean Moulin » de Barlin vers collège « Anatole France » de Noeux-les-Mines

La Vie Active

IME « André Bocquet » à Noeux les Mines

- Retrait du poste de directeur spécialisé pris en charge par l'ARS
- Transformation du poste de décharge en poste d'adjoint spécialisé

EPDAHAA

Retrait du poste de directeur spécialisé à IME « Les Marmousets » de Brebières

APF

Retrait d'un poste d'adjoint spécialisé à l'IEM « Sévigné » de Béthune

CH Saint-Venant (poste à profil)

Création d'un poste d'adjoint spécialisé à Saint-Venant au Centre de neuro-psychiatrie infantile (Etablissement public de santé mentale)

CALAIS A.S.H.

Création d'un poste d'enseignant référent en ASH au collège « Martin Luther King » de Calais

Transfert du poste d'enseignant-référent du collège « Les denteliers » de Calais vers collège « Vauban » de Calais

LENS A.S.H.

Création d'un poste d'enseignant référent en ASH au collège « Langevin-Wallon » de Grenay

A.P.E.I

Création d'un demi-poste d'adjoint spécialisé à l'IME « Malécot » de Lens

Education Nationale : poste à profil

Création d'un poste U.E.M.A à l'IME « Malécot » de Lens (en liaison avec l'école Jules Verne de Lens)

CH Lens

Retrait du poste de directeur spécialisé pris en charge par l'ARS au CMPP de Lens

La Vie Active

Ecole élémentaire spécialisée « Jean Macé » de Liévin

- Transformation d'école élémentaire spécialisée en école élémentaire ordinaire
- Transformation de deux postes Ulis école (1 TFA et 1 TFV) en deux postes d'enseignants en SESSAD et transfert vers le SESSAD « Jean Macé » Liévin

EPDAHAA

IME « Marc-Henri-Darras » de Liévin

- Transformation du poste de directeur pédagogique en poste d'adjoint spécialisé
- Retrait du poste de 0,50 décharge
- Création de 0,25 poste d'adjoint pour la coordination

IME « La passerelle » de Lens

Pour régularisation suite à la transformation du poste de directeur en poste d'adjoint à la rentrée 2018 : retrait du poste de 0,50 de décharge